



PUBLICATION

**MERCREDI 05 MARS 2025 RÈGLEMENT**

## Règlement du Jeu-Concours 7 ans de la Table d'Émilie

### ARTICLE 1 - ORGANISATEUR

La société organisatrice du jeu-concours est la table d'Émilie, dont le siège social est situé 8 place Carnot, 34340 Marseillan immatriculée au RCS Sarreguemines sous le numéro B 479 483 646.

### ARTICLE 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu-concours est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, capable de se rendre à la Table d'Émilie pour récupérer son gain. La participation est gratuite et sans obligation d'achat.

Ne peuvent participer au jeu-concours :

Les membres du personnel de l'Organisateur et leurs familles.

Toute personne ayant participé à l'organisation du jeu.

### ARTICLE 3 - MODALITÉS DE PARTICIPATION

Le jeu-concours se déroule sur les réseaux sociaux de La Table d'Émilie. Les participants doivent respecter les conditions de participation détaillées dans la publication du concours.

### ARTICLE 4 - DÉSIGNATION DU GAGNANT

Le gagnant sera désigné par tirage au sort réalisé avec l'application Lucky App le 12 mars 2025 à 10h.

### ARTICLE 5 - LOT

Le gagnant remportera un repas pour deux personnes (menu truffes) d'une valeur total de 220€, à la Table d'Émilie. Ce lot est nominatif, non échangeable et ne peut donner lieu à aucune contrepartie en espèces ou autre.

### ARTICLE 6 - ANNONCE DU GAGNANT ET REMISE DU LOT

Le gagnant sera averti par email ou message privé sur le réseau social utilisé pour participer. Le lot devra être récupéré en personne à la Table d'Émilie dans un délai de deux mois. En cas d'absence, le lot sera considéré comme perdu.

### ARTICLE 7 - PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations collectées via ce site sont destinées à LA TABLE D'ÉMILIE et ne seront en aucun cas revendues à des tiers. Conformément à la réglementation en vigueur (RGPD et loi Informatique et Libertés), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données en nous contactant à l'adresse suivante : [contact@la-table-demilie.com](mailto:contact@la-table-demilie.com)

### ARTICLE 8 - ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au jeu-concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. L'Organisateur se réserve le droit de modifier ou d'annuler le jeu en cas de force majeure, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

### ARTICLE 9 - LITIGES

Le présent règlement est soumis à la loi française. En cas de litige, les parties s'efforceront de résoudre amiablement leur différend.